

VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 10/2014

le 25 juin 2014

Concerne:

Projet de rénovation / agrandissement du collège Courbet - Bilan de la table ronde

Au Conseil communal de 1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président Mesdames et Messieurs,

Lors de la table ronde du 1^{er} octobre 2013, trois projets de rénovation des bâtiments scolaires « Courbet » ont été présentés aux représentants des groupes politiques et aux membres des commissions permanentes du Conseil communal, à savoir :

- ➤ Variante n° 1 : transformation et rénovation des bâtiments existants et construction d'une salle de sport double.
- ➤ Variante n° 2 : transformation et rénovation du bâtiment principal, démolition du pavillon et construction d'une salle de sport double.
- ➤ Variante n° 3 : démolition du site de Courbet et construction d'un nouveau complexe, avec salle de sport double.

Suite à cette table ronde, un questionnaire a été adressé aux groupes politiques et aux commissions permanentes leur demandant quelle variante ils souhaitaient retenir.

Les intéressés avaient également la possibilité d'y ajouter des commentaires.



La synthèse des réponses récoltées nous permet de tirer le bilan suivant :

- la majorité des avis reçus penchent pour la variante 3, néanmoins avec le souhait d'en voir le coût évoqué diminué;
- deux partis et la COFIN préconisent une salle de sport triple avec recherches de subventions ;
- une attention doit être portée à la modularité des locaux (salles de classes, aula, réfectoire, etc.) et une extension future possible ;
- pour le financement, il est attendu de la Municipalité la présentation de mesures concrètes, cas échéant :
 - o d'étudier le fractionnement de l'investissement et une réalisation par étapes,
 - o de valoriser les sites scolaires qui seraient abandonnés,
 - o de prévoir une hausse d'impôts affectée à cet objet sur une durée définie ;
- en vue de la concentration d'un plus grand nombre d'élèves dans les collèges du centre-ville, il est demandé une étude sur les flux de trafic.

Sur cette base, la Municipalité poursuivra ses travaux dont la prochaine étape est le dépôt d'un préavis portant sur l'octroi d'un crédit pour l'organisation d'un concours d'architectes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire adj. :

Lyonel Kaufmanous D. Erard

Adopté par la Municipalité le 2 juin 2014

